

serait à demi excusable. Malheureusement c'est le préjugé seul qui fait que les immeubles sont estimés de cette manière. En prenant la valeur réelle, on a pour de payer des taxes trop élevées. On craint que, connaissant la richesse réelle et relative de chaque particulier, les gouvernements ou les municipalités ne prélèvent des contributions plus élevées que celles qui existent. Préjugés que tout cela ! Car lorsque la valeur de la propriété est plus élevée, le taux devient moindre en proportion, de manière que la taxation n'exécède jamais les besoins absolus dans chaque municipalité.

Un autre inconvénient résultant de cette estimation fautive, c'est que des personnes bien qualifiées à devenir électeurs par le fait de leur inscription sur les listes électorales, sont privées du droit de suffrage et ne peuvent pas prendre, au désir de la loi et de la constitution, part au fonctionnement de la chose publique.

Pendant les élections, il nous est arrivé souvent d'entendre dire par des gens aisés sous le rapport de la fortune " mon nom n'est pas inscrit sur la liste. Pourtant j'ai une propriété qui vaut bien deux cents piastres ; je l'ai payée huit cents ou même mille piastres. " Consultez le rôle d'évaluation, avons-nous répondu, et vous verrez que votre immeuble est estimé à \$180, \$190, ou même \$195

Alors on se fâche, on malmène les estimateurs, on les accuse de partialité et d'injustice. Ce n'est plus le temps ; c'est lors de la confection des rôles qu'il convient d'avoir ce zèle et d'exiger que sa propriété soit évaluée à un taux raisonnable pour donner le droit d'électeur. Mais c'est surtout aux estimateurs qu'il incombe de donner à chaque propriété sa valeur réelle et de conférer à chaque individu le droit que la constitution lui accorde : celui de prendre part par son vote, à la gouverne des affaires publiques, à l'administration des affaires de l'Etat.

On nous demandera peut-être :

" Qu'est-ce que la valeur réelle d'une propriété ? " Pour notre part, nous considérons que la valeur réelle d'une propriété est la somme que chacun peut obtenir de son bien-fonds, ou la somme pour laquelle il peut le vendre en tout temps.

Dans le cours de juin et de juillet, les rôles d'évaluation doivent être faits dans toutes les municipalités rurales de cette Province. Il devient donc urgent d'étudier la loi à cet égard, de la comprendre et de la mettre en vigueur. Que l'on ne craigne pas de donner aux biens-fonds de cette Province la valeur qu'ils ont réellement ; mais que l'on s'efforce de remplir fidèlement et au meilleur de sa connaissance les devoirs que la loi impose.

Choses et autres.

Le "Doriphora" ou barbeau à patates en France.—La présence de cet insecte destructeur de la patate a été signalée à Rambervillers (chef-lieu du canton du département des Vosges). De suite, le ministre de l'Agriculture et du Commerce, dans sa sollicitude pour les intérêts de l'Agriculture, s'est empressé d'envoyer sur les lieux M. Gustave Heuzé, inspecteur-général de l'Agriculture pour vérifier ce fait. Il est résulté heureusement de la constatation faite, ce qui avait déjà été reconnu par un entomologiste distingué, que cet insecte au nom de *chrysomela turida*, quoiqu'ayant quelque rapport avec le *doriphora*, ne s'attaque pas à la patate. La panique que la prétendue présence du barbeau à patates a causé parmi les cultivateurs de cet endroit donnait lieu à espérer que des mesures plus énergiques seraient prises immédiatement lors de son apparition.

Pour nous qui avons été les témoins des ravages que cet insecte peut causer dans nos champs à patates, qui l'avons vu à l'œuvre l'été dernier, nous devons nous mettre en garde contre sa réapparition en lui faisant une guerre immédiate, jusqu'à ce que l'on ait réussi à le chasser de nos champs, d'ussion-nous pour cela prendre plusieurs journées d'un travail continu et avoir l'aide de voisins qui n'auraient pas encore le malheur d'en avoir dans leurs champs.

Dans une paroisse où ces insectes seraient en grand nombre, les cultivateurs qui voyagent devraient avoir soin de visiter leurs voitures, soit en partant ou en arrivant chez eux, afin de s'assurer s'ils n'en ont pas entraînés avec eux, et de les détruire s'ils en aperçoivent.

Si malheureusement, dans le voisinage des chemins de fer, il

se trouvait des champs à patates infestés de ces insectes, il vaudrait mieux faire brûler immédiatement les tiges des patates afin d'empêcher qu'ils se propagent dans d'autres localités par le va et vient des chars. On ne saurait trop prendre de moyens pour empêcher la propagation de ce redoutable et terrible ravageur de nos patates, qui poursuit sa marche dévastatrice avec une si déplorable rapidité, qu'en moins d'une semaine toutes les tiges des patates d'un champ assez considérable peuvent être mangées.

La lutte contre ce terrible insecte a donné lieu à des recherches et à des expériences de la part de plusieurs amis de l'Agriculture. M. le chevalier J. C. Taché, député ministre de l'Agriculture, à Ottawa, a publié un traité très-utile sur cette importante question. Nous conseillons aux cultivateurs d'acheter ce volume ; il est en vente au prix de 10 cts. chez tous les libraires et au Bureau de la *Gazette des Campagnes*. Nous devrions aussi suivre à la lettre les bons conseils que nous donne M. A. E. Barnard, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, dans un article publié dans une des pages du présent numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Mauvaises herbes qui croissent sur les chemins municipaux.

Il est bon de rappeler un règlement dont l'exécution a plus d'importance qu'on ne le croit généralement, quoique dans un si grand nombre de localités, on ne s'occupe guère de le faire mettre en pratique.—Le voici : " Les mauvaises herbes, telles que les marguerites, chardons, endévis sauvages, chicorés, chélidoines et autres plantes reconnues comme nuisibles, qui croissent sur les chemins municipaux, doivent être coupées ou détruites entre le vingt de juin et le premier d'août de chaque année, par les personnes tenues à l'entretien des chemins où elles se trouvent.

Abeilles.—Lorsque surviennent plusieurs journées de mauvais temps qui retiennent les abeilles au logis, il faut présenter de la nourriture aux essaims nouvellement obtenus, voire à toutes les colonies peu pourvues. Les bâtisses en vue d'obtenir du miel, lorsque le trèfle et le sain foin seront en fleurs, doivent toujours être tenues prêtes, ainsi qu'un nombre suffisant de ruches pour loger tous les essaims qui pourront venir.—*L'Apiculteur*.

* * La chasse, la pêche, la promenade, les courses de chevaux, le cultivateur doit les avoir en aversion, en inspirer du dégoût à tous ses employés ; car il est notoire que ces plaisirs n'ont servi à l'avancement de personne ni à l'amusement de l'homme économe et prudent. C'est pendant que le cultivateur s'absente pour se procurer ces récréations déplacées que le bétail languit, que la tempête renverse un abri mal assuré, que la pluie fait tort au troupeau, que l'eau envahit les jardins, que... On a dit dans tous les temps, que le meilleur engrais c'est l'œil du maître.... qu'on ne se contente donc pas de lire ce proverbe, qu'on en profite.

Bibliographie.

Les livres sur la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.—Nous signalons à nos lecteurs quelques uns des ouvrages les plus recommandables sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus que l'on peut se procurer à la librairie de J. B. Rolland & Fils à Montréal.

Le mois du Sacré-Cœur de Jésus, un vol. in 32 cartonné de 25 centims par A. M. D. G. en est rendu à sa 27^{ème} édition. Ce livre est destiné à toutes les personnes pieuses et animées d'une sainte dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus et qui sont dans l'usage de sanctifier d'une manière spéciale le mois de juin pendant lequel on célèbre la fête. Il contient pour chaque jour une courte réflexion, une oraison jaculatoire, et l'on a ajouté à cette édition une visite à St. Sacrement pour chaque jour du mois, les prières de la messe etc. ce qui en fait le vade-mecum des âmes dévotes au Sacré-Cœur.

De la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus par le P. Franco B. J. et traduit de l'italien par le chanoine Labès un vol in 18 rel de 75 cent.

Dans cet ouvrage sur la dévotion au Sacré-Cœur, le P. Franco s'est proposé de faire connaître avec exactitude quelle est l'origine de cette dévotion, quel en est le véritable objet dans toute son étendue, les fruits qu'elle est appelée à produire, la fin que le divin Sauveur s'est proposé en présentant son cœur à